

Exercice 1 : cas pratique :

(durée conseillée 1h00)

Note : 7 points

Vous êtes chargé(e) du budget au sein d'un établissement de recherche scientifique.

Aussi, vous avez en charge le suivi de ce budget tout au long de l'année.

En annexe 1, le Siège vous a signifié le budget initial pour 3 grands postes de dépenses :

- Les dépenses de personnel non limitatif exclusivement financées par des contrats
- Les dépenses de fonctionnement
- Les dépenses d'investissement

Ces dépenses sont réparties en 3 grands agrégats :

- Agrégat 1 : cet agrégat est exclusivement réservé à l'activité première de l'établissement : la recherche scientifique
- Agrégat 3 : cet agrégat est exclusivement réservé aux frais de fonctionnement et d'investissement de l'établissement
- Agrégat 2 : cet agrégat concerne les dépenses qui sont communes à la recherche et aux fonctions support

En annexe 2, vous trouverez le budget rectificatif

En annexe 3, vous trouverez le cadre budgétaire de l'établissement

Question 1 : (3 points)

Vous devez répartir les crédits du budget initial sur le cadre budgétaire de l'établissement en fonction des éléments suivants :

Agrégat	Libellé	Dépenses de personnel non limitatif	Dépenses de fonctionnement	Investissement
Agrégat 1	ACTIVITÉS DE RECHERCHE CONDUITES PAR LES CENTRES DE RECHERCHE	100%	100%	100%
Agrégat 2	ACTIONS COMMUNES		100%	100%
2-1	• Moyens scientifiques communs des unités		25%	
2-2	• Valorisation de la recherche		22%	
2-3	• Evaluation de la recherche		15%	
2-4	• Echanges internationaux		15%	
2-5	• IST et communication		3%	
2-6	• Formation par la recherche		20%	
2-7	• Formation permanente			
2-8	• Crédits d'intervention (RTRAs, Fonds rechercheENS)			
Agrégat 3	FONCTIONS SUPPORT	100%	100%	100%
3-1	• Action sociale			
3-2	• Moyens informatiques communs		14%	
3-31	Immobilier Entretien		18%	
3-32	Immobilier Gros travaux		19%	40%
3-33	Immobilier Acquisitions			60%
3-34	Immobilier Constructions			
3-35	Immobilier Locations		4%	
3-41	Moyens généraux des unités de recherche	100%	45%	
3-42	Moyens généraux des services centraux			
3-5	• Opérations financières			
3-6	• Autres dépenses générales			

Pour cet exercice, vous devez remplir le cadre budgétaire de l'annexe 3

Question 2 : (4 points)

Le Siège propose deux fois par an une révision du budget initial. Celles-ci ont lieu en Avril et en Septembre.

Aussi, pour faire face aux besoins de votre établissement, vous demandez des réajustements.

Il vous appartient de présenter à votre responsable les nouveaux budgets (budget initial + demandes nouvelles) à fin Avril afin que la Direction Générale de l'Etablissement procède à un arbitrage, sachant que :

- 1) Les équipes de recherche ont obtenu des financements complémentaires (uniquement obtenus par des contrats) qui leur permettraient d'ouvrir un budget de dépenses, à hauteur de 2 504 975 €. L'évaluation du coût global du projet de recherche est de 2 564 480 €: la demande de l'établissement prend donc en compte un transfert de budget de la part du Siège. Ces demandes de crédits sont exclusivement destinées aux projets de recherche.
- 2) L'établissement s'aperçoit que les budgets positionnés en fonctionnement sur le compte budgétaire 2.7 sont supérieurs à la prévision de dépense alors qu'une sous-estimation sur l'agrégat 1 est confirmée. Un transfert de crédits de l'ordre de 50 000 € est donc proposé entre ces 2 comptes budgétaires.
- 3) Une augmentation du budget sur le compte budgétaire de l'évaluation de la recherche (fonctionnement) est proposée à hauteur de 25 000 €
- 4) En fonctionnement, une demande complémentaire est demandée au Siège pour 214 520 € en agrégat 1 et 42 675 € en agrégat 2 sur le compte budgétaire 2.1

Pour cet exercice, vous devez remplir le cadre budgétaire de l'annexe 3

Exercice 2 : **Questions diverses :** (durée conseillée 30 minutes)

Note : 5 points

- 1) La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) est une démarche nouvelle dans la manière d'appréhender la modernisation de l'Etat, ancrée dans le paysage administratif. Depuis quelle date est-elle mise en oeuvre ? (0,25 point)
- 2) Quels sont les objectifs principaux poursuivis par la RGPP ? (1,5 points)
- 3) Qu'est-ce que la fongibilité asymétrique au sens de la LOLF ? (0,5 point)
- 4) Quelle différence existe-t-il entre des Autorisations d'Engagement (AE) et des Crédits de Paiements (CP)? (0,5 point)
- 5) Pourquoi un établissement public doit-il intégrer le processus de la certification des comptes? (0,5 point)
- 6) Le référentiel normatif et déontologique de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) définit les assertions qui sous-tendent l'établissement des comptes comme l'ensemble des critères explicites ou non qui doivent être pris en compte au cours de l'exercice et à la clôture de celui-ci.
Quelles sont ces assertions ? (vous donnerez une définition courte pour chacune d'entre elles) (1,75 points)

Exercice 3 : **Note de synthèse:** La politique de l'innovation et développement industriel (durée conseillée 1h30)

Note : 8 points

ANNEXE 2

Budget rectificatif (Avril 2010)

Mouvements

	AUT			FCI				OIP	TOTAL
	sur contrat	transfert du siège	TOTAL	sur contrat	SCSP	transfert du siège	TOTAL		
AGREGAT 1	2 504 975,42	59 505,00	2 564 480,42		0,00	214 520,00	214 520,00		2 779 000,42
AGREGAT 2			0,00	0,00	25 000,00	42 675,00	67 675,00		67 675,00
AGREGAT 3			0,00				0,00		0,00
	2 504 975,42	59 505,00	2 564 480,42	0,00	25 000,00	257 195,00	282 195,00	0,00	2 846 675,42